La ZIT : de l'étude à l'oasis de biodiversité

Didier Deglin (SPW DCENN) et Jean-Christophe Lecomte (SPW DAFOR)



La ZIT (Zone d'Immersion Temporaire), une zone éco-intégrée qui répond aux enjeux du territoire & qui respecte la biodiversité.

Mais pourquoi choisir cette solution plutôt qu'une autre?



La ZIT : de l'étude à l'oasis de Biodiversité

Didier Deglin (SPW DCENN)



Wallonie environnement SPW

LA ZIT: DE L'ÉTUDE À...



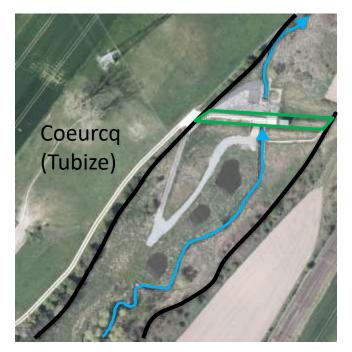
Ir Didier DEGLIN
Direction des Cours d'Eau non navigables
20.09.2022

Plan de l'exposé

- Principes de fonctionnement d'une Zone d'Immersion Temporaire
- ❖ Exemples sur des cours d'eau de 1ère et 2ème catégorie
- ❖ Terminologie : ZIT, ZEC, BO
- Les ZIT : Fausses idées reçues et Mises en garde



Principes de fonctionnement d'une Zone d'Immersion Temporaire (ZIT)



Une des solutions envisageables pour atténuer certains événements d'inondation et ralentir les crues est d'implanter des retenues sèches en travers du cours d'eau.





Ces ouvrages sont munis d'un ouvrage de fuite et d'un déversoir dit « de sécurité ». L'ouvrage de fuite, fixe ou mobile, régule le débit à la façon d'un ajutage.

Le déversoir permet la vidange sécuritaire de l'ouvrage ayant atteint sa capacité

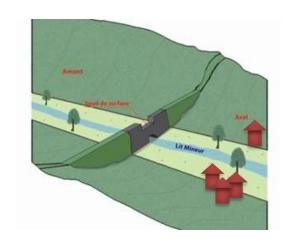
maximale.





A l'amont, l'ouvrage crée une sur-inondation ou un surstockage par rapport à la situation naturelle. Le volume de surstockage disponible détermine la durée possible du laminage.

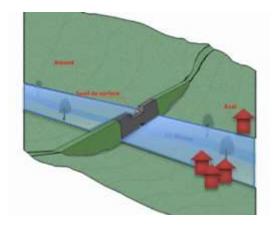
Phase 1 : L'ouvrage est « transparent »



1A : Le bassin ne se remplit pas, le cours d'eau reste dans son lit mineur.

Pour les épisodes pluvieux courants, la totalité de l'eau passe au travers de l'ouvrage au point le plus bas de la retenue, dans le prolongement du lit mineur.

Phase 1 : L'ouvrage est « transparent »



1B : Le bassin se remplit mais l'ouvrage ne crée pas de sur-inondation

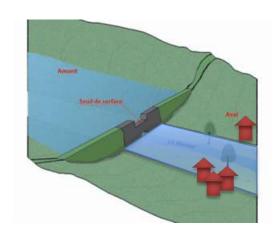
L'ouvrage de fuite laisse s'écouler un débit provoquant des inondations courantes et acceptables au niveau de la zone à protéger.

Le débit au travers de l'ouvrage n'est pas modifié, les étendues d'inondation sont 'naturelles'.

L'ouvrage ne crée pas de sur-inondation à l'amont.

Phase 2 : Surstockage.

<u>Le bassin se remplit plus rapidement car l'ouvrage crée</u> <u>une sur-inondation.</u>



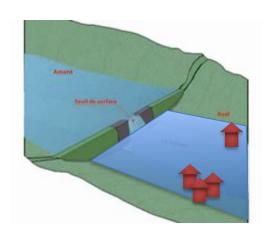
Lors d'épisodes plus rares, avec des pluies abondantes ou intenses, une partie du débit qui entre dans le bassin est retenue par l'ouvrage. Ce phénomène a lieu lorsque le débit entrant dépasse le débit de projet de sortie.

Pendant cette phase de remplissage, l'ouvrage permet de limiter les débits et assure en aval, une inondation limitée.

En amont, il y a sur-inondation et donc surstockage.



Phase 3 : Débordement.



Lorsque la hauteur d'eau atteint le niveau du déversoir, la capacité de stockage est quasiment atteinte.

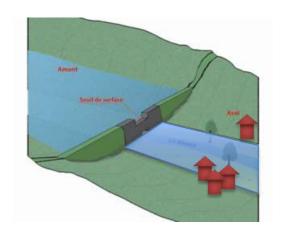
Le déversoir de 'sécurité' assure la vidange pour garder la cote de la retenue à un niveau acceptable du point de vue de la stabilité de l'ouvrage.

Le débit sortant est quasi égal au débit entrant. L'ouvrage est à nouveau quasi transparent.

La protection de la zone en aval n'est plus assurée. L'inondation s'étend comme si la retenue n'existait plus.



Phase 4 : Vidange.

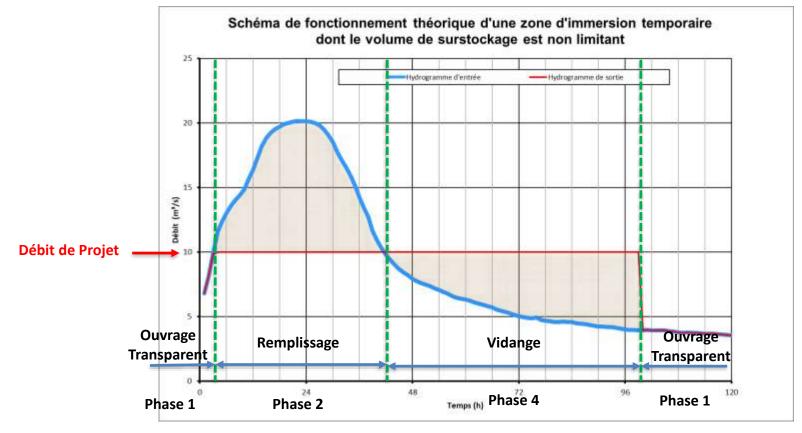


Le bassin se vide via l'ouvrage de fuite.

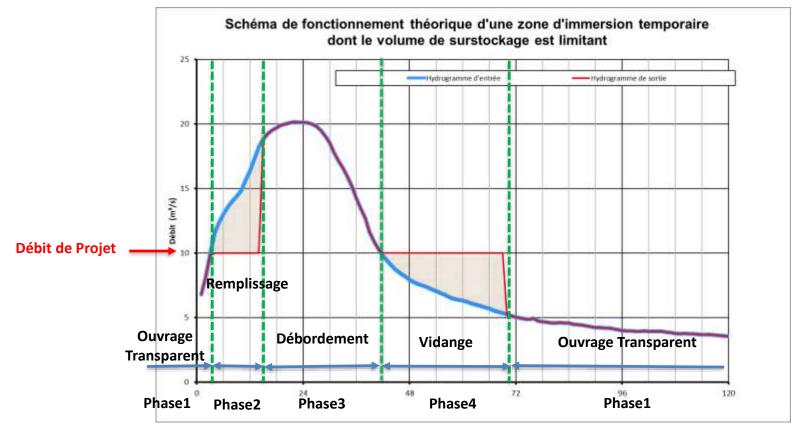
A la décrue, lorsque le débit entrant est inférieur au débit de projet de l'ouvrage, le volume d'eau stocké est relâché progressivement par l'ouvrage de fuite

Jusqu'à retrouver un niveau normal d'écoulement, c'est-à-dire jusqu'à ce que la retenue soit de nouveau «transparente». Retour en phase1 : débit entrée = débit de sortie. L'ouvrage sera de nouveau fonctionnel pour écrêter une autre crue.



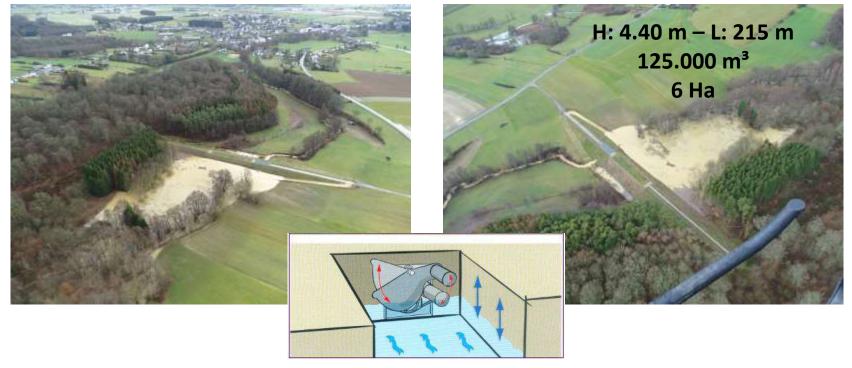








04/02/2020 : Odenbach à Udange (vanne à flotteur)





Terminologies

Terminologie habituelle en Wallonie :

ZIT - Zone d'Immersion Temporaire : ouvrage de stockage momentané des eaux d'un cours d'eau permettant d'écrêter une crue (ou de la ralentir dynamiquement) en sur-inondant une zone déjà inondée initialement, en vue de la réduction des inondations en aval.

En France:

Zone de surstockage ou ZRDC - Zone de ralentissement Dynamique de Crues.



Autres terminologies

BO - Bassin d'Orage : ouvrage de stockage temporaire en vallon sec pour la réduction des inondations en aval.

ZEC - Zone d'expansion de Crue : zone naturelle ou partiellement aménagée où se répandent les eaux lors du débordement des cours d'eau dans leur lit majeur. La ZEC ne comporte pas d'ouvrage de régulation.

- Maintien ou restauration de la relation hydraulique entre la ZEC et le cours d'eau.
- Remise en état de milieux humides
- Aménagement de merlons

Les ZEC participent aussi au fonctionnement des écosystèmes aquatiques et terrestres.



Fausses idées reçues

« Nous avons été inondés alors que la ZIT débordait. S'il n'y avait pas eu la ZIT, cela aurait été pire encore »

Partiellement FAUX!

Une ZIT remplie et en surverse ne protège plus puisque le débit entrant ≈ le débit sortant. La ZIT a tout au plus permis de retarder l'inondation.



Fausses idées reçues

« Il pleut et la ZIT ne se remplit pas : Cela ne fonctionne pas. »

C'est souvent NORMAL!

La conception d'une ZIT résulte de la meilleure combinaison entre le débit de fuite et la capacité volumique disponible. Il y a donc une plage de fonctionnement efficace.

Il faut maintenant oser construire un ouvrage impopulaire qui ne se remplira que rarement.



Fausses idées reçues

« Nous allons aménager des ZIT pour supprimer les inondations extrêmes »

FAUX!

Plus les crues sont extrêmes, plus les volumes à écrêter sont grands et plus les capacités de surstockage sont rapidement atteintes.

Sur les cours d'eau de 1^{ère} catégorie, la protection via une ZIT se limite souvent aux crues de période de retour de l'ordre de 25 ans.



Mises en garde

- ☐ Sur-inondation à l'amont.
- ☐ Hydrogrammes à Doubles pics.
- ☐ Phase de vidange d'une ZIT: débits plus importants que la situation naturelle.

- ☐ Augmentation rapide et non naturelle du débit à la sortie d'une ZIT ayant atteint sa capacité maximale : Effet de vague et Risques liés, Embâcles, Gestion de crise.
- ☐ Risque de rupture non nul en cas de surverse de l'ouvrage.



Conclusions

- ☐ Nécessité d'études hydrologiques et hydrauliques pour l'évaluation de l'efficacité potentielle et des risques.
- Une ZIT ne supprime pas les inondations exceptionnelles, elle agit uniquement sur une plage de crues qui définissent l'objectif de protection de l'ouvrage. La ZIT reste transparente sur les crues plus petites et plus grandes.



La ZIT : de l'étude à l'oasis de Biodiversité

Jean-Christophe Lecomte (SPW DAFOR)







Service public de Wallonie agriculture ressources naturelles environnement

La Direction de l'Aménagement foncier rural

Aménagement foncier des biens ruraux



Gérer

Améliorations foncières



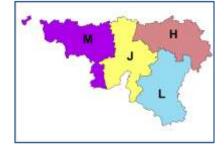
Subsidier

Politique foncière agricole



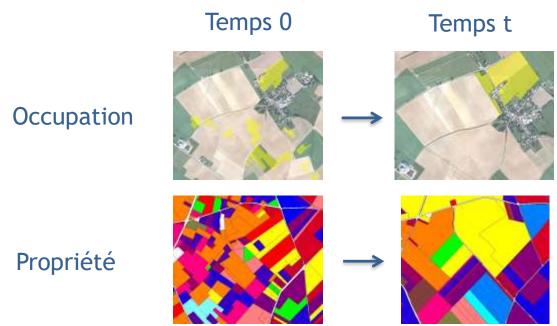
Gérer







Principe de l'Aménagement foncier





Objectifs (CWA art. D.266)

- 1. Constituer des <u>parcelles</u> régulières, proches du siège d'exploitation avec accès indépendants
- 2. Assurer une <u>exploitation efficiente</u>
- Renforcer la <u>multifonctionnalité</u>
- 4. Préserver et améliorer la <u>valeur paysagère</u>, le <u>cadre de vie</u> et les <u>services</u> environnementaux
- 5. Maintenir et développer la <u>biodiversité</u>

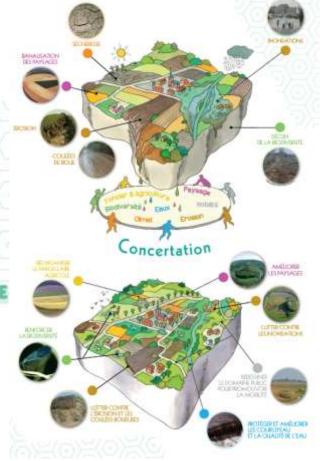
Aménagement foncier = outil de mobilité foncière au service d'autres politiques



L'AMÉNAGEMENT FONCIER

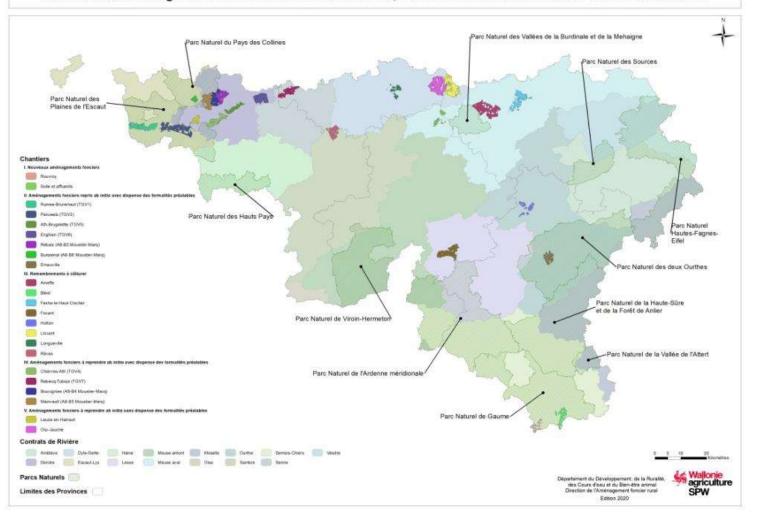
Façonner l'espace rural

CONSTRUIRE UN TERRITOIRE RÉSILIENT POUR :
RÉPONDRE AUX ENJEUX DU MONDE AGRICOLE
AMÉLIORER LE CADRE DE VIE RURAL
AMÉLIORER LA BIODIVERSITÉ
GÉRER LES CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATION





Périmètres d'aménagement foncier et de remembrement, Parcs Naturels et Contrats de Rivière en Wallonie



En pratique

Votre territoire est concerné par un périmètre d'AFR

- Création, modification , aliénation de domaine public → Mise à jour de l'atlas des chemins et des cours d'eau
- Création de DP-Privé → création de ZIT, ect...
- Réalisation d'études et de travaux → clé en main
- Obtention d'une intervention de la RW de 60 à 80%



Exemples de réalisations dans les AFR

Observatoire école (Les Bons Villers)

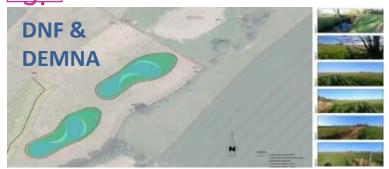
2.



Z.I.T. de Willemeau (Tournai)



Les Pas du Géant (agrandissement R.N. Enghien)





33

Un outil au service des nouveaux enjeux sociétaux et environnementaux

Développement **Durable**





La Direction de l'Aménagement foncier rural

Aménagement foncier des biens ruraux



Gérer

Améliorations foncières



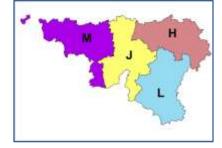
Subsidier

Politique foncière agricole



Gérer







Améliorations Foncières pour toutes les communes

https://inondations.wallonie.be

AGW2007

- Subside pour lutter contre les inondations et coulées boueuses d'origine agricole
 - Jusqu'au non classé maximum
 - Subside 60 à 80% (fct intégration, prise en compte de la biodiversité)

AGW97

- Subside pour les voiries agricoles
 - Ne pas être dans un périmètre AFR
 - Subside de 60 à 80% (fct des plantations réalisées)



Z.I.T. & Biodiversité

« L'effet oasis » une histoire de nature

- Un oasis dans un désert de biodiversité
- La nature reprend ses droits
- Les conseils et les constatations du DEMNA
- Une rentabilité de l'espace à moindre coût







ZIT = Penser multifonctionnel Rentabiliser l'espace public



Lutte contre les inondations et coulées boueuses



Biodiversité



Education à l'environnement

Multifonctionnalité des aménagements



La gestion différenciée la nature comme partenaire

- Tendre à réduire l'empreinte écologique du projet
- ➤ Prendre en compte la nature dans sa gestion
 - ➤ Plan de gestion par zone
- > Faciliter les entretiens
- ➤ Une gestion différenciée pensée à l'amont du projet
 - ➤ La façon d'aménager
 - > Le choix des matériaux
 - ▶ Prévoir les clôtures
 - ➤ Prévoir les abris
 - ➤ Les protections pour les ligneux
 - ▶....





Une image vaut mieux que mille mots Merci de votre attention



Sabrinaphotographii

